



Communiqué de presse du SNMSU-UNSA Éducation du 18 mars 2020

Les médecins de l'éducation nationale appelés en renfort pour la prise en charge en ville des patients présentant des signes de COVID-19.

Face à l'extension de l'épidémie de COVID-19 sur tout le territoire national, le Président de la République a déclenché le confinement obligatoire dès mardi 17 mars à midi. Les médecins de l'éducation nationale respectent bien sûr cette mesure à titre individuel, en tant que citoyens.

Mais comment contribuent-ils, en tant que professionnels de santé et acteurs de santé publique, à la lutte contre l'épidémie de COVID-19 ?

Jusqu'au lundi 16 mars, les médecins de l'éducation nationale ont participé à la déclinaison des stades 1, puis 2 au sein des établissements scolaires. Ils ont organisé l'information des personnels, des élèves et des familles, contribué à l'évaluation de situations et à l'orientation vers les soins ou le confinement.

Mais la situation évolue : l'alerte de la DGS du lundi 16 mars appelle les ARS à recenser les médecins de l'éducation nationale pour constituer des pools de renfort afin de participer à la prise en charge des patients présentant des signes de COVID-19.

Trois cadres juridiques sont envisagés : la mise à disposition, la réserve sanitaire et la réquisition. De nombreuses organisations se mettent en place sur les territoires.

Le SNMSU-UNSA Éducation appelle cette décision de ses vœux : il est normal que les médecins de l'éducation nationale prennent leur part à la lutte contre l'épidémie de COVID-19.

Nous demandons maintenant à notre ministère une transmission très rapide des dispositions pratiques permettant de rendre opérationnelle la contribution de tous les médecins scolaires.

Le Bureau national du SNMSU-UNSA Éducation